

Conseil municipal du jeudi 27 juin 2024

Présents : Mesdames DALIA Odile, GOSTOMSKI Julie, GROISON Marie-Edith, MANEA Rodica, MOREAU Audrey, NOËL Aude, ; Messieurs BENAS Gilbert, CHRISTEL Daniel, DAVANTURE Éric, ROYER Michel, VITARD Michaël.

Étaient représentés : SAVOYE Marie-Paule par DAVANTURE Éric ; MAZOYER Arnaud par MANEA Rodica.

Secrétaire de séance : Mme DALIA Odile

Lecture du compte-rendu du : adopté à l'unanimité

Délibérations :

➤ Tarification 2024-2025 pour le restaurant scolaire et la garderie : Madame Marie-Édith Groison, 1^{ère} Adjointe au Maire, propose de fixer les nouveaux tarifs des repas et de la garderie : maintien du coût des repas et augmentation du coût de la garderie (pour compenser l'augmentation des charges du personnel, avec l'embauche d'un agent). Le changement de prestataire pour les repas n'a pas entraîné de pénalités. Accepté à l'unanimité.

➤ Tarification du centre de loisirs : Madame Marie-Édith Groison a rencontré Mme Sugnot pour revoir les aides accordées par la CAF ; pour obtenir ces aides, les tarifs actuels du centre de loisirs doivent être révisés. Les grilles des tarifs ont donc été modifiées. L'amplitude horaire du centre de loisirs sera de 7h30 à 18h. Une remise sur les factures sera réalisée en fonction du nombre d'enfants d'une même famille inscrits, et par forfait de 5 jours par semaine. Des pénalités de 15 € par famille (et non plus par enfant) seront toujours appliquées en cas de dépassement d'horaires, et pour un enfant présent mais non inscrit à l'avance. Accepté à l'unanimité.

➤ Proposition d'achat d'une parcelle rue de la Messe : Monsieur Romain BLOT cède une parcelle de terrain d'environ 33 m² pour l'euro symbolique. Cet emplacement en forme de pointe pourra servir de parking. Les frais de bornage et d'acquisition seront à la charge de la commune. Accepté à l'unanimité.

➤ Demande d'indemnisation suite à la reprise d'un bail rural : au lieu-dit « Le Messant », Monsieur MORIN bénéficiait d'un bail en fermage. Un dédommagement pour la reprise de ce bail étant obligatoire Un accord a été passé avec celui-ci, pour la somme de 5 000 € en tant qu'indemnités. L'acquisition des terrains a été réalisée pour permettre la création d'un bassin de rétention. Accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

➤ Bilan du conseil d'école : 4 classes sont prévues pour la rentrée 2024-2025. Il est prévu : 14 à 15 élèves en petite section, 9 en moyenne section, 10 en grande section, 11 en CP, 13 en CE1, 11 en CE2, 7 en CM1 et 13 en CM2.

Une nouvelle institutrice commencera en septembre, à la place de Mme Anne SURACE.

➤ Point sur les achats de terrains pour la lutte contre les inondations : le début des travaux au lieu-dit Les Moulins pourra se faire dès cet été ou après les vendanges. L'entreprise Joly a été choisie pour réaliser les travaux.

Les travaux au lieu-dit « Le Messant » et un enrochement supplémentaire pour le bassin de Montbogre se feront avec la même entreprise.

➤ Point sur les travaux de voirie : Les travaux sur les trottoirs pour le bas de l'avenue de Bourgogne sont estimés pour environ 51 365 € HT ; la bande de roulement de la rue Boudelle pour environ 28 797 € HT. Le département va prendre en charge les travaux de l'avenue de Bourgogne.

➤ Point sur la rétrocession de la voirie du lotissement en Condemaine : Le Grand Chalon a étudié le projet ; les canalisations sont en bon état. La rétrocession est acceptée. La commune verra pour l'éclairage public et d'autres travaux éventuels. L'entretien de la voirie revient à la commune.

➤ Information sur la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet et les services de la DIR (pour les routes de Tenange, la RCEA, etc.) :

✓ La route allant sur Jambles est toujours en étude (doit-elle être gérée par la commune, le département ou l'État ?). Le sous-préfet va demander l'avis du juge administratif pour déterminer qui doit gérer cette route. Un chemin pour les piétons et les vélos est suggéré.

✓ La route de Tenange se dégrade. La question du lien avec les travaux de la RCEA a été posée.

✓ La route de Chauchy (vers le Looping) est classée comme route d'exploitation. Une demande de transfert en route communale est demandée.

➤ Point sur l'organisation des élections législatives

Le prochain conseil municipal est prévu pour le jeudi 19 septembre 2024.